

Ingénieur du son / Ingénieure du son

Concepteur son/Conceptrice son, Directeur de son/Directrice de son, Régisseur du son/Régisseuse du son, Responsable de production son/Responsable de production son, Technicien du son/Technicienne du son



L'ingénieur/e du son assure la qualité sonore d'une réalisation audiovisuelle, d'un album de musique, d'un concert ou d'un spectacle. Il ou elle allie pratique musicale et maîtrise de technologies complexes.

 Statut d'exercice : **intermittent du spectacle, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac + 2**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Choix et maintenance du matériel

L'ingénieur/e du son choisit les équipements et les techniques à mettre en oeuvre pour réaliser sa prestation. Il ou elle étudie l'acoustique du lieu, place les micros, réalise le câblage, paramètre les appareils et procède aux essais. Ses différents matériels doivent être compatibles entre eux. Il ou elle enregistre les sons, les diffuse en façade au public et en retour aux artistes qui sont en scène. Pour que les techniciens puissent se parler pendant un spectacle, il lui faut élaborer des réseaux d'ordres. Il ou elle assure aussi la maintenance du matériel.

La technique au service de l'art

L'ingénieur/e du son règle le volume, la réverbération, la brillance, l'équilibre des voix selon la commande artistique qui lui est faite. Son objectif est de communiquer aux auditeurs une émotion, de faciliter la perception d'un style de musique. Il ou elle peut aussi effectuer en studio des mixages, réaliser des effets spéciaux, assembler des séquences sonores.

Logistique et organisation

À la tête d'une équipe de techniciens, l'ingénieur/e du son organise le travail, répartit les tâches, prévoit l'équipement nécessaire, le complète si besoin par du matériel de location. Il ou elle garantit la qualité du son, qu'il soit diffusé ou enregistré.

COMPÉTENCES REQUISES

Scientifique et technique

Pour capter, transporter, amplifier, mixer, enregistrer les sons, l'ingénieur/e utilise du matériel électronique et

informatique. Il ou elle connaît les caractéristiques physiques du son et maîtrise les technologies qui permettent de le restituer sous forme analogique ou numérique. Capable de s'adapter aux évolutions technologiques, il ou elle possède aussi de solides bases en acoustique.

Une culture artistique

Une bonne oreille et la pratique d'un instrument sont des prérequis appréciés, voire indispensables pour exercer ce métier, même si le son travaillé n'est pas exclusivement musical. Dans tous les cas, il est impératif d'avoir une culture musicale riche et variée.

Des capacités relationnelles

Être à l'écoute des artistes, traduire leur demande, y répondre, se faire comprendre d'eux exige de la diplomatie. Par ailleurs, l'ingénieur/e du son doit pouvoir travailler en équipe avec d'autres professionnels (cadreurs, machinistes ou régisseurs lumière).

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 2600 euros brut par mois, pour un salarié en CDI

Intégrer le marché du travail

Des employeurs variés

Les employeurs potentiels sont divers : sociétés de production pour le cinéma, la musique, l'audiovisuel, le spectacle vivant, mais aussi artistes musiciens ou sociétés de loisirs comme les villages vacances.

Des contrats souvent précaires

Travaillant sur commande, autour d'un projet, sur des périodes courtes et intenses, le secteur du spectacle vivant, comme celui de l'audiovisuel, a souvent recours à des intermittents du spectacle. L'ingénieur/e du son doit donc savoir « se vendre » pour répondre à un appel d'offres. Des emplois plus durables existent cependant, sous la forme de CDD (contrats de travail à durée déterminée) ou de CDI (contrats de travail à durée indéterminée), voire des postes de fonctionnaires au sein des collectivités territoriales.

OÙ L'EXERCER

En studio ou en public

L'ingénieur/e du son peut évoluer au sein du spectacle vivant (cirque, danse, théâtre ou musique). Le cinéma offre des conditions de travail différentes avec des tournages qui peuvent se dérouler dans des environnements complexes, voire insolites. Dans un lieu qui accueille du public (salle de spectacle, par exemple), l'ingénieur/e du son veille à la sécurité des personnes en garantissant la conformité des installations de sonorisation contre les risques électriques ou les chutes. De même, il ou elle doit veiller à diffuser un son dont les paramètres correspondent aux niveaux sonores de diffusion. Selon les cas, il ou elle effectue de nombreux déplacements ou bien travaille de façon plus sédentaire dans un studio.

Un métier parfois physique

Sur un plateau de cinéma, dans les tournées, les festivals, il faut à chaque fois installer et désinstaller le matériel, le charger et le décharger dans des camions. Même avec l'aide de ses assistants, l'ingénieur/e du son ne peut se soustraire à la manipulation de matériels lourds et volumineux.

Des horaires variables

Irrégulier, l'emploi du temps varie en fonction des dates de programmation des spectacles, des tournages et des enregistrements. Souvent mobilisé/e le week-end, le soir ou tard dans la nuit, l'ingénieur/e du son doit faire preuve d'adaptabilité et de disponibilité.

LES ÉTUDES

L'accès au métier est possible à partir du bac + 2 et une solide expérience.

Bac + 1 ou 2	Durée standard	En France
BTS métiers de l'audiovisuel option métiers du son	2 ans	Dans 75 établissements
Bac + 3	Durée standard	En France
Licence pro mention techniques du son et de l'image	1 an	Dans 18 établissements
DN MADE mention spectacle	3 ans	Dans 13 établissements
Diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS)	3 ans	Dans 3 établissements
Bac + 4 ou 5	Durée standard	En France
Diplôme supérieur des métiers du son du CNSMD de Paris	4 ans	Dans 1 établissement
Diplôme de l'École nationale supérieure Louis-Lumière spécialité son	3 ans	Dans 1 établissement
Diplôme de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS) spécialité son	4 ans	Dans 1 établissement
Master mention ingénierie de l'image, ingénierie du son	2 ans	Dans 1 établissement
Diplôme arts et techniques du théâtre parcours conception son	3 ans	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 05.2025 ©Marc Dossmann-Stock.adobe.com